

Droit constitutionnel 1 : Théorie générale de l'Etat - Histoire constitutionnelle de la France

Leçon 301 : La démocratie et le citoyen : Dissertation

Michel Verpeaux

Table des matières

Comparer les modes de scrutin pour élire des députés britanniques, américains et allemands.

En savoir plus : Eléments de réponse

Au Royaume-Uni, la Chambre des communes est élue selon le scrutin uninominal majoritaire à un seul tour : il est uninominal, cela signifie que sur chaque bulletin il n'y a qu'un seul nom et l'électeur ne vote que pour un seul candidat. Il n'y a qu'un seul siège à pourvoir.

Il est majoritaire, cela signifie que le candidat qui obtient le plus grand nombre de suffrages exprimés est élu. Il est à un seul tour. Le candidat est élu immédiatement, sans qu'il soit nécessaire de procéder à un second tour. Ce système conduit à une bipolarisation de la vie politique entre deux partis dominants, les whigs et les travaillistes.

Le scrutin uninominal est d'origine britannique et a été utilisé pour la première fois en 1265.

Depuis les dernières élections du 5 mai 2005, la Chambre des Communes comprend 646 membres (529 représentant l'Angleterre, 59 l'Écosse, 40 le Pays de Galles et 18 l'Irlande du Nord (est élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix).

Aux Etats-Unis, la Chambre des Représentants est également élue au scrutin uninominal majoritaire à un tour. C'est un scrutin direct, comme en Grande Bretagne.

La Chambre des Représentants compte 435 membres (en Géorgie, en Louisiane et dans le district de Colombie la majorité absolue est requise).

En Allemagne, le mode de scrutin pour le *Bundestag* (chambre des députés) est un système mixte, associant vote majoritaire et scrutin proportionnel.

L'élection des membres du *Bundestag* a lieu selon un scrutin proportionnel personnalisé. Chaque électeur dispose de deux voix

- l'électeur attribue sa première voix à un candidat dans une circonscription,
- l'électeur accorde sa seconde voix à une liste établie par les partis politiques dans chacun des 16 *Länder* qui composent la République fédérale.

Il résulte de ce mode de scrutin original que la moitié des députés sont élus directement selon le scrutin majoritaire dans le cadre de chaque circonscription; et que l'autre moitié des députés est élue à partir des listes établies par les partis dans le cadre de chaque Land.

Selon le scrutin de scrutin allemand, un parti peut obtenir des sièges supplémentaires (*Überhangsmandate*) lorsqu'il gagne dans les circonscriptions plus de mandats directs qu'il ne lui en revient selon le calcul des résultats à la proportionnelle. L'attribution de ces sièges supplémentaires opère ainsi un rééquilibrage des résultats. La conséquence est que le nombre de députés allemands peut varier (669 en 1998, 603 en 2002, 614 en 2005. Par ailleurs, les listes qui recueillent moins de 5 % du total des « secondes voix » dans l'ensemble du pays ne participent pas à la répartition des sièges, sauf si le parti a obtenu 3 sièges dans le cadre des circonscriptions.